

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 145/2022

OBJET : Marché 2022/15 : Travaux de réhabilitation de stations d'épuration sur les communes de Saorge et Fontan - Attribution

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°04/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public relatif aux travaux de réhabilitation de stations d'épuration sur les communes de Saorge et Fontan, paru dans le BOAMP ainsi que sur le profil acheteur du Pouvoir Adjudicateur (www.achatpublic.com), le 27 juin 2022.

Vu l'offre reçue du :

- GROUPEMENT MASALA (MANDATAIRE) – SMBTP – OTV SERVICES FRANCE, sis 14 rue Dunoyer de Ségonzac chez A Semeria et associés 06200 NICE

Vu l'analyse des offres effectuée,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 septembre 2022.

DECIDONS

Article 1^{er} : D'attribuer le marché relatif aux travaux de réhabilitation de stations d'épuration sur les communes de Saorge et Fontan, au groupement MASALA (mandataire)/ SMBTP/ OTV services France, sis 14 rue Dunoyer de Ségonzac chez A Semeria et associés 06200 NICE, selon les pièces financières et techniques du marché.

Article 2 : Les dépenses engagées au titre de ce marché seront imputées sur le budget assainissement régie compte 21532 opération 20141, au titre de l'exercice 2022 et suivants.

Article 3: Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 30 SEP. 2022

Le Président



Yves JUHEL

30 SEP. 2022

Date d'affichage :

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 avenue Vill...

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220930-145-2022-AR
Date de télétransmission : 12/10/2022
Date de réception préfecture : 12/10/2022